



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 28 février à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEOUX, Marc HERVE, Hubert GUINARD (suppléant de M. SIELLER), Madame Valérie FAUCHEUX

Pouvoir : pouvoir de M. RONSIN à M. NADESAN, de M. LEFEUVRE à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Pouvoir de Mme Rol à M. HERVE à compter de la délibération n°11

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, André LEFEUVRE, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, Luc MANGELINCK, Joël SIELLER et Madame Sandrine ROL

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Jean-Luc OHIER (Suppléant SMPEPCE), Mesdames Catherine DISERBEAU DDTM35, Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 12 février 2019

ADMINISTRATION GENERALE

N°19/02/14 Mandatement du CdG35 pour consultation assurances statutaires

Comité Syndical du 28 février 2019

N°19/02/14 Mandatement du CdG35 pour consultation assurances statutaires

Rapport,


Le SMG35 est passé par le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour ses assurances statutaires. Celui-ci arrive à terme fin 2019. Il est demandé aux élus de mandater le CdG35 pour lancer une nouvelle consultation pour le compte du SMG35 en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel. Les risques à couvrir concernent : les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL et les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) MANDATER le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurance agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 28 février 2019

Le Président,

Auguste FAUVEL

